

COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Conseil Municipal du 27 juin 2022

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD, Jacques BONNIER, Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Valérie JUNG, Anthony LAINE, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE.

Absents : Christopher HAUBRUGE, Claudine MARCHAND (donne pouvoir à Catherine FOURNIER), Isabelle PACOU (donne pouvoir à Brigitte MONNET)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

1. Approbation précédent compte-rendu

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Pour : Unanimité

2. Emprunt pour assurer le financement des travaux de la Mairie annexe de Vercia, la Salle des Fêtes et la chaufferie bois

Madame la Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 11 avril 2022,

Considérant que par ses délibérations des :

- 6 avril 2021 et 5 octobre 2021 concernant la maîtrise d'œuvre de l'opération,
- 2 février 2022 désignant une AMO,
- 7 mars 2022 approuvant l'Avant-Projet Définitif,
- 16 décembre 2021 sollicitant des subventions,
- 23 mai 2022 attribuant les lots

Le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif aux travaux de rénovation thermique de la Mairie annexe de Vercia, de la Salle des Fêtes et de la chaufferie bois qui alimentera les deux bâtiments.

. Le coût total de ce projet est de : 571 096.23 euros HT soit 685 315.48 € euros TTC,

. Les subventions demandées ne sont pas notifiées à ce jour,

. Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 350 000.00 euros afin de financer cet investissement.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Il est demandé au Conseil Municipal, après délibération, pour le financement de cette opération,

D'autoriser Madame la Maire à réaliser auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté un Prêt pour un montant total de trois cent cinquante mille euros et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant du Prêt : 350 000 €

Durée de la phase de préfinancement : de 6 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1,74 %

Amortissement : constant du capital

Frais de dossier : 420.00 €

D'autoriser Madame la Maire à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour : Unanimité

3. Modification des statuts du SMEA

Madame l'Adjointe expose la dernière révision des statuts du Syndicat mixte des Eaux et d'Assainissement (SMEA) qui a été approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 04 Avril 2022.

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal de chaque membre du SMEA dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu la délibération approuvant la modification des statuts du SMEA Beaufort du 04 Avril 2022 ;

Vu le projet de statuts à intervenir,

Approuve la modification des statuts incluant le retrait de la compétence assainissement non collectif du SMEA de Beaufort.

Pour : Unanimité

4. Proposition pour les aménagements des armoires techniques fibre optique à Vincelles, Vercia et Bonnaud

Madame la Maire expose que dans le cadre du programme d'aménagement numérique porté par le Département du Jura et les EPCI, la société CIRCET France a été mandatée par l'opérateur d'infrastructures afin de procéder aux études et aux travaux de déploiement de la fibre optique sur notre commune.

Nous venons avec la négociatrice de CIRCET de faire un relevé sur l'ensemble de la commune des habitations existantes et d'intégrer les évolutions qui sont projetées. Ces évolutions concernent l'urbanisme et les travaux de voirie. Ce travail de recensement permet de calibrer le réseau.

Trois armoires de rue SRO (Sous-Répartiteur Optique) sont nécessaires sur Val-Sonnette. Un SRO peut desservir jusqu'à 800 foyers.

La société CIRCET propose les implantations suivantes, sachant que l'aspect technique reste à valider :

Le SRO-39-171/265B Vincelles serait implanté Route de Rotalier, sur D44, sur la parcelle communale ZH 177 lieu-dit « Aux Trembles », de couleur vert sapin ;

Le SRO-39-171-265 Vercia serait implanté Rue du 19 Mars, chemin de Paisia, sur la parcelle communale D 262 lieu-dit « Au Village », de couleur ivoire et placé sur la façade nord-est du garage communal ;

Le SRO-39-171-266 Bonnaud serait implanté rue Principale, sur D44, sur la parcelle communale ZC32 lieu-dit « Au Village », de couleur ivoire et placé sur la façade nord de l'abri bus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Valide les emplacements des trois armoires SRO ;

-Demande à ce que soit étudié concernant le SRO-39-171-266 Bonnaud une implantation sur la façade est de l'abri bus ;

-Autorise Madame la Maire à signer tout document concernant cette affaire.

Pour : Unanimité

5. Informations diverses

- Point sur les travaux en cours : Mairie annexe Vercia et aménagement place de Vincelles

Monsieur l'Adjoint en charge des bâtiments, expose que la réunion dite « 0 » s'est tenue le 2 mai. Toutes les entreprises étaient présentes. Le début des travaux est prévu en septembre, avec une durée estimative de 6 mois. Les réunions de chantier se tiendront à partir de septembre tous les jeudis à 14h.

- Calendrier des travaux de voirie communautaire

Madame l'Adjointe en charge de la voirie explique que les travaux de la majorité des voiries retenues par la CCPJ,

sera réalisée fin octobre-début novembre.

Les travaux d'aménagement de la place de Vincelles devraient être réalisés cet été afin de ne pas déranger la circulation notamment des bus scolaires.

- Invitation des assesseurs

Madame la Maire expose que la commune a bénéficié de l'engagement de nombreux habitants pour tenir les bureaux de vote lors des élections de 2021 et 2022. Afin de les remercier de leur engagement citoyen, un apéritif sera offert mardi 5 juillet à 19h à la salle des Fêtes de Grusse.

- Manifestations à venir

Pot'Athlon : la commission sociale a souhaité créer une manifestation dédiée aux jeunes de la commune. Thomas GAND et Michel CAQUARD ont proposé un « Pot'Athlon » qui se tiendra le dimanche 28 août après-midi et concernera les 10 à 15 ans de Val-Sonnette. Une communication dédiée sera transmise en temps voulu ;

Randonnée de VAL-SONNETTE : elle se tiendra le dimanche 25 septembre. Claude CRETIN a la charge de l'organisation des marches, Anthony LAINE des parcours VTT, entourés de nombreux bénévoles. Une communication sera également faite auprès des habitants en septembre.

- Autres informations

Les commissions affouage et environnement se réuniront le 6 juillet.

6. Questions diverses :

François-Damien GROS évoque des problématiques de tables au terrain des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15